

**Procès-Verbal de
L'Assemblée Générale Ordinaire
Du 16 avril 2021**

L'an deux mille vingt et un et le vendredi 16 avril à 10 heures, les actionnaires de l'Union Internationale de Banques se sont réunis – via un nouveau format digital dicté par la crise sanitaire COVID-19 - à distance en visioconférence via la plateforme créée à cet effet, suivant convocation parue au JORT n°23 du 19 mars 2021 et au Registre National des Entreprises (RNE) annonce n° 202123280, bulletin n°58 du 17 mars 2021.

L'UIB a prévu une retransmission en direct de son Assemblée Générale Ordinaire via une plateforme dédiée. Les actionnaires, préalablement enregistrés et authentifiés, ont pu télécharger les documents mis à leur disposition et ont pu suivre la réunion en direct conformément à une démarche ayant fait l'objet d'un Communiqué paru le 07 avril 2021 sur différents sites et plusieurs médias en ligne : BusinessNews, l'Economiste, le Manager, African Manager, Réalités, Espace Manager, Entreprises Magazine et Web Manager Center. Les principales dispositions mentionnées dans le Communiqué de la Banque portent notamment sur l'inscription, la participation, le renseignement et le vote.

Inscription

Pour accéder à la plateforme de diffusion de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'UIB, les actionnaires sont invités à se connecter sur le site de la banque <http://www.uib.com.tn/> ou à se rendre directement à la rubrique « Espace Actionnaires» <http://www.uib.com.tn/index.php/nous-connaitre/espace-actionnaires>.

Les actionnaires se sont enregistrés en renseignant le Formulaire d'inscription dédié aux Personnes Physiques ou le Formulaire d'inscription dédié aux Personnes Morales.

Ces données d'identification ont permis aux actionnaires de recevoir par e-mail leurs codes d'authentification pour accéder à la plateforme et leur donner la possibilité de :

- Consulter et/ou télécharger les documents de l'assemblée générale mis à la disposition des actionnaires (rapport d'activité, états financiers, projets de résolutions, formulaire unique de vote, Mandat spécial ...)* ;
- et participer en ligne à l'assemblée générale ordinaire de l'UIB ;*
- et de poser des questions avant et pendant le déroulement de l'assemblée générale de l'UIB ;*

Une cellule support a été mise à la disposition des actionnaires pour toute information et assistance : pour toute réclamation relative à l'authentification ou à l'enregistrement, les actionnaires ont été invités à adresser un email à l'adresse suivante actionnaires@uib.com.tn

Les inscriptions pour participer à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'UIB ont été ouvertes jusqu'au 13 avril 2021.

Participation

Dès l'accomplissement des formalités d'enregistrement sur le site de l'UIB, les actionnaires ont reçu un lien de connexion et leur code d'accès pour assister à la réunion en direct à distance. Ce lien a été transmis à nouveau par mail aux actionnaires, pour rappel, le jour de l'Assemblée à 9h30 avant le démarrage de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Une feuille de participation aux travaux de l'Assemblée Générale Ordinaire a été établie conformément **aux procurations données, au nombre de connexions des actionnaires dûment enregistrés et identifiés sur la plateforme et au vote par correspondance**. Elle a été certifiée par Monsieur Nabil Fakhfakh, huissier de justice qui était en charge de constater le déroulement de l'Assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire étant régulièrement convoquée par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions des Statuts de la Banque et de l'article 276 du Code des Sociétés Commerciales et en vertu de la décision du Conseil d'administration tenu le 14 avril 2021, Le Président a proposé de procéder à la composition du bureau comme suit :

- Monsieur Mohamed Ali Ayed, Actionnaire et administrateur représentant les actionnaires minoritaires, sera désigné Président de l'Assemblée ;
- Monsieur Firas Saied et Monsieur Habib Bouzouita seront désignés comme scrutateurs ;
- Monsieur Mohamed Salah Souilem sera désigné secrétaire de la séance.

Le Président de l'Assemblée a constaté l'absence de réserves quant à cette composition et a demandé que l'on en prenne acte.

La feuille de participation certifiée sincère et véritable par les membres du bureau a permis de constater que les actionnaires connectés ou ayant donné mandat représentaient **82%** du Capital.

Par conséquent, l'Assemblée atteignant le quorum fixé par la loi et les statuts, Le Président a déclaré l'Assemblée régulièrement constituée et pouvait délibérer valablement ; étant précisé que l'Assemblée Générale Ordinaire ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés détiennent **le tiers au moins des actions conférant à leurs titulaires le droit au vote**).

Monsieur le Président de l'Assemblée a mis à la disposition des actionnaires présents ou représentés, les documents suivants :

- 1- Copie de l'avis publié au JORT daté du 19 mars 2021 contenant la convocation de l'AGO.
- 2- Copie de l'avis publié au RNE daté du 17 mars 2021 contenant la convocation de l'AGO.
- 3- Copie de l'avis de convocation publié au Bulletin Officiel de la Bourse et au Bulletin du CMF, en date du 31 mars 2021
- 4- La feuille de participation
- 5- Les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires.
- 6- Le rapport d'activité de l'exercice 2020.
- 7- Les états financiers individuels arrêtés au 31.12.2020 et les états financiers consolidés arrêtés au 31.12.2020.
- 8- Les rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels arrêtés au 31.12.2020 et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers consolidés arrêtés au 31.12.2020.

- 9- *Le projet de résolutions proposées à l'AGO.*
- 10- *Copie des statuts de la banque.*
- 11- *Copie du code des sociétés commerciales.*
- 12- *Copie de la loi N° 2016-48 relative aux banques et établissements financiers ;*
- 13- *Copie de la loi 2005/96 du 18.10.2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.*
- 14- *Copie de la loi n° 2 0 1 9 - 4 7 du 2 9 mai 2 0 1 9, relative à l'amélioration du Climat de l'investissement*

Monsieur le Président de l'Assemblée a rappelé que les documents relatifs à cette assemblée avaient été mis à la disposition des actionnaires, via téléchargement sur le site de l'UIB rubrique « Espace Actionnaires » www.uib.com.tn suite à inscription et obtention des codes d'accès. Ils étaient, également, disponibles au siège social - Département Titres UIB - pendant les délais légaux ; et que l'Assemblée se réunissait pour délibérer sur l'ordre du jour suivant figurant sur les avis et les convocations à savoir :

1. *Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la banque et des Etats Financiers Individuels pour l'exercice clos le 31 Décembre 2020 ;*
2. *Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2020 ;*
3. *Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission ;*
4. *Approbation des rapports du Conseil d'Administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2020 ;*
5. *Approbation des opérations et des conventions visées par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la loi N° 2016-48 relative aux banques et établissements financiers ;*
6. *Quitus aux Administrateurs ;*
7. *Affectation des résultats de l'exercice 2020 ;*
8. *Nomination et/ ou renouvellement de mandats d'administrateurs ;*
9. *Nomination et/ou renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes ;*
10. *Fixation du montant des jetons de présence ;*
11. *Autorisation de l'émission d'emprunts obligataires ;*
12. *Pouvoirs.*

Dans son mot d'ouverture, le Président de l'Assemblée a remercié le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Kamel Néji et les actionnaires de l'UIB qui lui ont fait honneur de leur confiance pour présider la réunion de l'assemblée générale ordinaire.

Il a, également, remercié les actionnaires de l'UIB, les analystes du marché financier et journalistes de la presse économique et financière pour leur participation en ligne à l'Assemblée de l'UIB.

Le Directeur Général, Monsieur Raoul Labbé de la Genardière, a présenté les principaux points qui figurent dans le rapport du Conseil d'Administration à l'AGO sur la gestion de l'UIB et des Etats financiers individuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2020. Un rapport qui a été approuvé dans ses termes par le Conseil d'Administration de l'UIB lors de sa réunion tenue le 4 mars 2021. L'UIB a donc clôturé l'exercice 2020 avec un bénéfice net en baisse de 47,4% par rapport à 2019. L'UIB a réussi à atténuer le choc de la crise éco-sanitaire et de son impact sur ses comptes avec un Résultat de 61,6 MTND.

Le Directeur Général a procédé ensuite à la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2020 qui font ressortir un résultat net de 65,2 MTND.

En rapport avec le point 3 de l'ordre du jour de l'Assemblée, le Président de l'Assemblée a invité les commissaires aux comptes à donner lecture de leurs rapports sur l'exécution de leur mission. Monsieur Walid Ben Salah, commissaire aux comptes, au nom du cabinet FINOR et Monsieur Lamjed Ben Mbarek, commissaire aux comptes au nom du cabinet Tunisie Audit et Conseil ont donné lecture des rapports général et spécial.

Le Président a déclaré la discussion ouverte tout en précisant les modalités de participation aux débats telles que précisées dans le Communiqué de l'UIB à savoir :

- ***Avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire :*** Les actionnaires enregistrés et authentifiés ont eu la possibilité d'adresser leurs questions par e-mail à l'adresse suivante jusqu'à trois jours avant la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire, à savoir le 13 avril 2021 : actionnaires@uib.com.tn . Les questions en lien avec les projets de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire et ayant une incidence sur la décision de vote ont donné lieu à une réponse de la part de l'UIB par retour d'email avant la date limite de réception des bulletins de vote soit le 15 avril 2021.
- ***Pendant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire :*** Les actionnaires enregistrés et authentifiés, pourront poser des questions séance tenante, le vendredi 16 avril 2021, lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'UIB, et ce par écrit sur la plateforme dédiée. Les questions et remarques transmises par les actionnaires seront soumises, pour discussion et/ou réponse, en temps réel.

Le Directeur Général a donné réponse à toutes les questions posées ayant trait aux points suivants:

- *Mesures de soutien à l'économie pendant la crise sanitaire*
- *Stratégie de la banque pour venir en aide à ses clients touchés par la crise*
- *Réalisation de l'UIB en matière de digitalisation et les mesures prises pour se prémunir contre les cyberattaques*
- *Suivi de la trajectoire de l'UIB – communiquée au marché – en matière de distribution des dividendes*

Au terme de cette séquence, le Président de l'Assemblée a invité le secrétaire de la séance, Monsieur Mohamed Salah Souilem, à procéder à la lecture des projets de résolutions sachant que les actionnaires qui ont participé – à l'Assemblée - en ligne via la plateforme ont été invités à voter exclusivement, via le vote par correspondance ou à donner pouvoir.

En effet, il a été mis à la disposition des actionnaires un « formulaire unique de vote par correspondance » téléchargeable via la plateforme de l'UIB. Le vote émis de cette manière n'est valable que si la signature apposée sur le formulaire est légalisée.

Il est impératif que la banque dispose de l'original du bulletin de vote par correspondance avec signature légalisée.

L'actionnaire ayant voté est réputé présent et entre dans le calcul du quorum.

Les actionnaires ont pu, également, donner procuration pour être représentés à l'AGO et ce, via un mandat téléchargeable sur la plateforme de l'UIB.

Afin de respecter les mesures de distanciation sociale, les actionnaires qui participent à l'Assemblée en ligne via la plateforme ont été invités à voter exclusivement, via le vote par correspondance ou à donner pouvoir.

Après quoi, les résolutions ont été soumises au vote :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration sur la gestion de la banque et la gestion du groupe, et les rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et les états financiers consolidés, approuve les rapports du Conseil d'Administration et les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2020 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier de leur gestion pour l'exercice 2020.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne acte au Conseil d'Administration et aux commissaires aux comptes de ce qui lui a été rendu compte conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et établissements financiers. Elle approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre de ces dispositions et telles qu'elles ont été présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité (81,82%).

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration, de répartir le bénéfice net de l'exercice 2020, qui s'élève à **61 619 637,463 TND** majoré du report à nouveau positif de **110 340 946,294 TND**, soit au total **171 960 583,757 TND** comme suit :

-Réserve pour réinvestissement exonéré	214 500,000	TND
-Réserve Ordinaire	140 000 000,000	TND
-Fonds social	1 000 000,000	TND
-Dividendes	24 192 000,000	TND
-Report à nouveau	6 554 083,757	TND

Les dividendes seront mis en paiement le 3 Mai 2021.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

Après avoir pris connaissance du « rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale relatif à la gestion de l'UIB », l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler les mandats des administrateurs suivants :

- La Société Générale représentée par Madame Véronique de La Bachelerie
- Kamel Néji
- Laurent Goutard
- Mohamed Ali Ayed
- Habib Bouaziz
- Emna Kallel
- Mohamed Salah Souilem
- Eric Wormser

Les Administrateurs, ainsi nommés, exerceront leurs fonctions d'administrateurs jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité (81,82%).

CINQUIEME RESOLUTION :

Le mandat des Commissaires aux Comptes étant arrivé à terme, l'assemblée générale décide de :

- de renouveler le cabinet Finor représenté par Monsieur Walid Ben Salah en qualité de Commissaire aux Comptes et ce, pour une durée de trois ans qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.
- de nommer le cabinet EY AMC représenté par Monsieur Noureddine Hajji en qualité de Commissaire aux Comptes et ce, pour une durée de trois ans qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme de **250.000 dinars à titre de jetons de présence** pour l'exercice 2020.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise, sur proposition du Conseil d'Administration, l'émission de nouveaux emprunts obligataires, pour un montant ne dépassant pas 200 millions de dinars, en une ou plusieurs émissions et délègue, conformément à l'article 331 du code des sociétés commerciales, au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions de chaque émission.

L'AGO autorise le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale de fixer les modalités et les conditions de chaque émission.

Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de 2021.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Banque ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée Générale ayant épuisé son ordre du jour, la séance a été levée à 11h45.

**Le Président de séance
Mr Mohamed Ali Ayed**

**Le Scrutateur
Mr Firas Saied**

**Le Secrétaire
Mr Mohamed Salah Souilem**

**Le Scrutateur
Mr Habib Bouzouita**



UIB

الإتحاد الدولي للبنوك
UNION INTERNATIONALE DE BANQUES

Bilan après répartition des résultats
suite approbation de l'AGO du 16 Avril 2021

Arrêté au 31 Décembre 2020

Bilan après répartition des résultats
suite approbation de l'AGO du 16 Avril 2021
Arrêté au 31 Décembre 2020
(Unité : en milliers de Dinars)

	31/12/2020	31/12/2019
<i>ACTIF</i>		
AC 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	167 383	283 914
AC 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	37 982	145 707
AC 3- Créances sur la clientèle	5 832 983	5 499 172
AC4-Portefeuille - titres commercial :	36 192	57 826
AC 5- Portefeuille d'investissement	260 681	193 227
AC 6- Valeurs immobilisées	66 061	64 240
AC 7- Autres actifs	57 961	59 502
TOTAL ACTIF	6 459 243	6 303 588
<i>PASSIF</i>		
PA 1- Banque Centrale et CCP	11	69 322
PA 2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	87 415	14 713
PA 3- Dépôts et avoirs de la clientèle	5 132 862	4 972 135
PA 4- Emprunts et ressources spéciales	377 450	430 889
PA 5- Autres passifs	200 503	193 035
TOTAL PASSIF	5 798 241	5 680 094
<i>CAPITAUX PROPRES</i>		
CP 1- Capital	172 800	172 800
CP 2- Réserves	481 648	340 353
CP 5- Résultats reportés	6 554	110 341
CP 6- Résultat de l'exercice	0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	661 002	623 494
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	6 459 243	6 303 588

**EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES SUITE APROBATION DE L'AGO TENUE LE 16 AVRIL 2021
DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020**

Libellé	Capital social	Résultats reportés	Réserve légale	Réserve ordinaire	Réserve pour réinvestissement exonéré	Réserves à Régime Spécial	Fonds social	Prime d'émission	Résultat net de l'exercice	Total des capitaux propres
Capitaux propres avant répartitions des bénéfices	172 800	110 341	17 280	205 740	75 939	289	16 385	24 800	61 620	685 194
Affectation AGO du 16/04/2021	-	(79 595)	-	140 000	215	-	1 000	-	(61 620)	-
Distribution de Dividendes conformément à l'AGO du 16/04/2021	-	(24 192)	-	-	-	-	-	-	-	(24 192)
Capitaux propres après répartitions des bénéfices	172 800	6 554	17 280	345 740	76 154	289	17 385	24 800	-	661 002